

# Regards sur

# Anjou

**Vous avez des questions ?**  
Accueil, information et orientation 514 493-8000

## Événement



## Le défilé du père Noël de retour à Anjou

Le vendredi 16 novembre à 19 h

L'arrondissement d'Anjou est heureux d'inviter toute la population à venir rêver éveillée en admirant le 9<sup>e</sup> défilé du père Noël. Ce défilé sous les étoiles nous donnera un avant-goût de la magie du temps des fêtes.

La Corporation Le Festival Anjou inc. prépare l'événement depuis plusieurs semaines. Présidé par le conseiller d'arrondissement, district Ouest, M. Gilles Beaudry, le comité organisateur est composé de M<sup>mes</sup> Isabelle Biron et Julie Fournier, de MM. Michel Lavoie, Claude Laforest, Richard Houle, Ronald Chevalier, André St-Laurent et de M<sup>me</sup> Linda Lafrenière, chef de la Division de l'administration et de la logistique.

Le comité est soutenu par des organismes du milieu angevin, divers services municipaux et publics, des policiers du poste de police de quartier 46 du Service de police de la Ville de Montréal, des membres du personnel du Service de sécurité incendie de Montréal, des commerçants et des entreprises d'Anjou. Ils ont tous unis leurs efforts pour assurer la réalisation de cet événement.

### Une grande fête prend place

Actuellement, plus de 500 lutins et bénévoles préparent les chars allégoriques. Décors illuminés, costumes, musique, princesses, chevaux, cracheur de feu, chanteurs, danseurs et fanfares animeront ce beau défilé. Les talents locaux seront mis à contribution pour les chorégraphies accompagnant les chars allégoriques. Le père Noël et la mère Noël accompagnés de leurs amis, la Fée d'Hiver, Boitaneij, Chrystaline, la gentille sorcière de Noël, nous réservent une fête époustouflante sous le thème des *Fantaisies givrées*.

Le thème du défilé s'appuie sur une idée originale d'un membre du conseil d'administration de la Corporation Le Festival Anjou inc., M. André St-Laurent, qui agit à titre de concepteur et de directeur artistique du défilé.

### Apportez votre lettre au père Noël !

Cet événement sera l'occasion pour les tout-petits d'apporter la lettre qu'ils auront écrite au père Noël. Les enfants pourront la remettre en mains propres aux postiers qui feront partie du défilé. Ils en prendront bien soin, soyez-en certains !

### Apportez vos accessoires lumineux !

Pour ajouter de la féerie à cette soirée, amusez-vous à illuminer le trajet du défilé. Des bénévoles vendront des bâtons lumineux sur tout le parcours, les profits générés seront versés à la Corporation Le Festival Anjou inc.

### Tout au long du trajet, on décore !

Tous les propriétaires des résidences situées sur le parcours sont invités à décorer leur maison. Ils pourront ainsi participer à notre concours *La Belle givrée 2012* et courir la chance de gagner un magnifique prix.

### Le parcours

Le départ est prévu vers 19 h au 8330, rue Chénier, (angle av. Chénier/boul. Joseph-Renaud). Le défilé parcourra les boulevards Joseph-Renaud, de Châteauneuf, Roi-René et Yves-Prévost avant de terminer son périple à son point de départ.

À en juger par le temps et les efforts consacrés par le comité et les dévoués bénévoles, le défilé du père Noël promet d'être un événement fabuleux pour tous.

**C'est donc un rendez-vous, le vendredi 16 novembre, à 19 h ! On vous y attend en très grand nombre !**

**Renseignements : 514 493-8200, ou [paradedenoelanjou.com](http://paradedenoelanjou.com)**

## Message de Luis Miranda

*La SPCA se fonde  
sur des principes  
humanitaires*



## Grande nouvelle!

Un accord a été conclu  
avec la SPCA!

Mes collègues du conseil d'arrondissement et moi-même voulons toujours offrir à la population angevine les meilleurs services qui soient. C'est pourquoi, par le biais d'une résolution adoptée à la séance ordinaire du 2 octobre, la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA) s'est vu confier la responsabilité du contrôle animalier sur le territoire angevin.

Savez-vous que la SPCA est établie au Québec depuis 1869? Il s'agit d'un organisme à but non lucratif dont la mission consiste à protéger les animaux et à assurer leur bien-être. Dans son action, la SPCA se fonde sur des principes humanitaires et cherche à développer dans les collectivités une compassion pour tout être vivant.

Oui, je suis convaincu que les propriétaires d'un animal obtiendront satisfaction en faisant affaire avec la Société et que l'ensemble des Angevins et des Angevines n'auront que des compliments à nous adresser pour l'excellence des services qui leur seront rendus globalement.

La rubrique *Maintenant à votre service* : la SPCA, que vous trouverez dans ce numéro, indique le chemin à suivre pour entrer en contact avec cette entreprise ou en savoir davantage sur le sujet. **Je vous invite à la lire en page 4.**

Vous me permettrez en terminant de faire appel à chacun de vous pour nous assurer collectivement que notre population animale vit dans le plus profond respect de ses droits.

Par ailleurs, je vous rappelle que je suis toujours disponible pour échanger avec vous. Vous pouvez me joindre en composant le 514 493-8010.

*Luis Miranda*

Maire d'arrondissement  
et conseiller de la Ville de Montréal

*Regards sur Anjou* est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

**Responsable de la publication**  
Aline Boulé

**Réalisation et conception graphique**  
Octane Stratégies

**Impression**  
Systèmes Datamark inc.

**Tirage**  
22700 exemplaires

**Distribution**  
Société canadienne des postes (Médiaposte)

**Site Web**  
ville.montreal.qc.ca/anjou

**Dépôt légal**  
2<sup>e</sup> trimestre 1980  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada

Copyright 2012 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de *Regards sur Anjou* est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.



**Mairie de l'arrondissement d'Anjou**

7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine  
Anjou (Québec) H1K 4B9  
Ouverte du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h30  
anjou@ville.montreal.qc.ca

**Accueil, information et orientation**  
514 493-8000 ou 311

**Culture, sports, loisirs et développement social**  
514 493-8200

**Urgence**  
911

**Police**  
Poste de quartier 46  
514 280-0146  
Appels non urgents  
514 280-2222

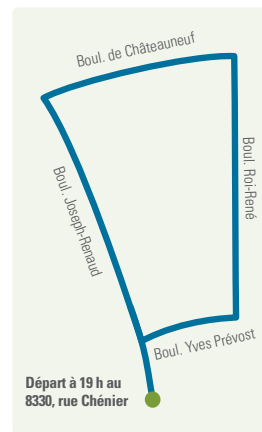
**Travaux publics**  
(bris d'aqueduc et d'égout)  
514 493-5130

## Sécurité

(suite de la page 1)

# Une soirée de défilé en toute sécurité

Le **vendredi 16 novembre prochain à 19 h, le père Noël viendra visiter les enfants à Anjou.** L'arrondissement d'Anjou et le Service de police de la Ville de Montréal – PDQ 46 veulent s'assurer que cette mémorable rencontre se déroule en toute sécurité pour tous.



### Trajet du défilé du père Noël

- Boulevard Joseph-Renaud – direction nord;
- Boulevard de Châteauneuf – direction est;
- Boulevard Roi-René – direction sud;
- Boulevard Yves-Prévost – direction ouest.

### Fermeture de rues et accès aux résidences



Dès lors, la majorité des rues empruntées par le défilé sera fermée à toute circulation. Cependant, les résidents demeurant dans le périmètre du parcours auront la possibilité d'emprunter l'un des **deux accès suivants**, selon l'évolution du défilé :

- Avenue de la Loire et boulevard de Châteauneuf;
- Avenue de la Loire et boulevard Yves-Prévost.

Ces accès seront contrôlés par le Service de police de la Ville de Montréal.

### Stationnement interdit

**Le 16 novembre entre 17 h et 21 h, zone d'emplacement :**

- Avenue Chénier (entre Louis-Dumouchel et de l'Aréna – dans les deux sens);
- Avenue Chénier (entre de l'Église et Saint-Donat – dans les deux sens);
- Avenue de l'Aréna (rue complète – dans les deux sens).

**Le 16 novembre entre 16 h et 21 h sur les artères suivantes :**

- Avenue Chénier (entre de l'Église et Saint-Donat – dans les deux sens);
- Avenue de l'Aréna (rue complète – dans les deux sens);
- Boulevard Joseph-Renaud (entre Chénier et Yves-Prévost, directions nord et sud);
- Boulevard Joseph-Renaud (entre Yves-Prévost et de Châteauneuf, direction nord);
- Boulevard de Châteauneuf (entre Joseph-Renaud et Roi-René, direction est);
- Boulevard Roi-René (entre de Châteauneuf et Yves-Prévost, direction sud, incluant le mail central);
- Boulevard Yves-Prévost (entre Roi-René et Joseph-Renaud, direction ouest).

### Stationnement autorisé

**Les résidents pourront toutefois se garer sans restriction, en tenant compte de la signalisation existante, sur les artères suivantes :**

- Boulevard Joseph-Renaud (entre de Châteauneuf et Yves-Prévost, direction sud);
- Boulevard de Châteauneuf (entre Roi-René et Joseph-Renaud, direction ouest);
- Boulevard Roi-René (entre Yves-Prévost et de Châteauneuf, direction nord);
- Boulevard Yves-Prévost (entre Joseph-Renaud et Roi-René, direction est).



**Veuillez noter que, pendant le défilé, il sera interdit de circuler en voiture dans la voie adjacente au mail central des boulevards suivants : Joseph-Renaud, de Châteauneuf, Roi-René et Yves-Prévost.**

Nous voulons ainsi assurer une plus grande sécurité des figurants et des petits et grands spectateurs qui assisteront au défilé.

### Panneaux de stationnement et remorquage

Des panneaux de stationnement annonceront l'interdiction de stationner et seront en place le matin du vendredi 16 novembre. Ils seront en vigueur pour cette journée seulement à compter de 16 h. Ainsi, les véhicules stationnés dans les zones identifiées à cet effet seront remorqués sans autre avis à compter de 16 h.

**En cas de remorquage**, nous invitons les gens à appeler le **514 640-3000** pour s'enquérir de l'endroit où leur véhicule a été transporté.

Les résidents qui empruntent habituellement ces artères devront prévoir un trajet alternatif lors de leur déplacement. La circulation régulière devrait reprendre vers 21 h. Les automobilistes devront se montrer patients et respecter les bénévoles qui seront mis à contribution pour la réussite de l'événement.

### Sécurité des personnes – informations importantes

Lors du défilé, nous recommandons aux parents de bien vêtir les enfants, sachant qu'il est difficile de prévoir la température.

Lors du défilé, les parents devront redoubler de prudence et de vigilance, notamment pour limiter l'agitation des jeunes. Nous demandons à tous de demeurer sur les trottoirs et de ne pas circuler dans la rue lors du passage du défilé.

**Les enfants égarés seront amenés au PDQ 46 : 514 280-0146**

**La sécurité du parcours est sous la coordination du PDQ 46.**

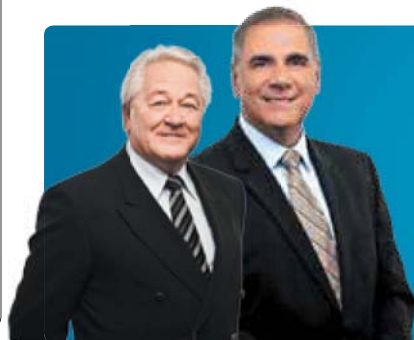
**Renseignements : Direction culture, sports, loisirs et développement social au 514 493-8200**

**Courriel : [www.paradedenoelanjou.com](http://www.paradedenoelanjou.com)**

## Bureau du citoyen

**Samedi 10 novembre : Gilles Beaudry**  
**Samedi 24 novembre : Luis Miranda**

Rencontre de 9 h à midi pour discuter de tout sujet sur l'arrondissement et faire vos demandes ou vos commentaires.



## Venez rencontrer vos élus

### Séances ordinaires du conseil d'arrondissement

Prochaines séances ordinaires **les mardis 6 novembre et 4 décembre, à 19 h**, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement.



**Gilles Beaudry**  
Conseiller d'arrondissement  
District Ouest

**Andrée Hénault**  
Conseiller de ville pour  
l'arrondissement d'Anjou

**Luis Miranda**  
Maire d'arrondissement  
et conseiller de ville

**Paul-Yvon Perron**  
Conseiller d'arrondissement  
District Est

**Michelle Di Genova Zammit**  
Conseillère d'arrondissement  
District Centre

## Déneigement



**Respectez bien les inscriptions sur les panneaux de signalisation. Votre sécurité, c'est notre priorité !**

# Bientôt l'hiver !

**L'arrondissement d'Anjou fait tout ce qui est en son pouvoir pour déneiger les rues et les trottoirs dans les meilleurs délais. Toutefois, pour y arriver, nous avons besoin de la collaboration de tous les citoyens. Nous vous invitons à prendre connaissance des responsabilités de chacun.**

## Mission de l'arrondissement

- Maintenir l'accessibilité aux services d'urgences.
- Maintenir l'accessibilité au réseau de transport en commun, aux écoles et aux institutions.
- Assurer la sécurité des automobilistes et des piétons.

### Nos tâches

- Faire, au besoin, l'épandage d'un mélange de fondants et d'abrasifs afin d'assurer la sécurité des usagers sur les axes piétonniers et routiers de l'arrondissement.
- Commencer le déneigement aussitôt que les précipitations atteignent 2,5 cm.
- Procéder au chargement de la neige dans les meilleurs délais, s'il y a lieu.

- Suivre le plan stratégique de la Ville de Montréal lors de tempêtes de neige de 30 cm et plus afin d'optimiser la circulation sur les artères prioritaires.

### Toujours plus, toujours mieux

- Déneigement des zones scolaires en tout temps sauf lors des entrées et des sorties des élèves et des occupants de l'établissement scolaire.
- Épandage préventif de fondants et d'abrasifs en cas de gel.
- Déneigement en continu des trottoirs pendant les travaux de déblaiement et de chargement de la neige.
- Utilisation d'un système GPS pour assurer un meilleur contrôle des travaux en cours.

**Renseignements : 311 ou [ville.montreal.qc.ca/deneigement](http://ville.montreal.qc.ca/deneigement).**

## Les responsabilités du citoyen

- Respectez les panneaux de signalisation qui vous indiquent les périodes où il est interdit de stationner. Les véhicules mal garés ralentissent les opérations de déneigement, risquent de subir des dommages et s'exposent à un remorquage et une amende.
- Rappelez-vous que seuls les propriétaires ou occupants d'immeubles résidentiels de six logements et moins, ne disposant pas d'une surface réservée au stationnement autre que les accès aux garages, peuvent pousser la neige ou la glace dans la rue ou sur la place publique, et ce, à la suite d'une chute de neige de plus de 5 cm et dans les 24 heures suivant la fin d'une précipitation.
- **Ne poussez jamais la neige dans la rue après les opérations de déneigement.**
- Ne poussez jamais la neige de l'autre côté de la rue.
- Déposez toujours la neige sur votre terrain lors d'une chute de neige de moins de 5 cm.
- Durant toute la période hivernale, garez-vous à 30 cm du trottoir pour faciliter le passage des chenillettes.
- Placez vos poubelles, sacs à ordures, bacs, encombrants et autres dans votre entrée, jamais sur le trottoir ou le banc de neige.
- Assurez-vous que votre déneigeur détient un permis et qu'il respecte la réglementation.

## Déneigement des terrains

# Votre entrepreneur a-t-il son permis?

Conformément au règlement de l'arrondissement, les entrepreneurs qui déneigent les entrées, les allées et les aires de stationnement doivent détenir un permis délivré par l'arrondissement pour l'année courante. C'est au propriétaire de s'assurer que l'entrepreneur qu'il emploie à cette fin détient un tel permis.

Le coût du permis pour l'entrepreneur est de 100 \$ pour le premier véhicule à moteur et de 25 \$ pour tout véhicule supplémentaire enregistré au même nom. Ce montant est valable pour tous les contrats obtenus sur le territoire angevin. Ce permis est valide du 1<sup>er</sup> novembre d'une

année au 31 octobre de l'année suivante et ne peut être cédé à un autre. On peut se le procurer au bureau Accès Anjou, situé au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.

De plus, l'entrepreneur doit poser au moins un poteau délimitant l'aire où il effectuera l'enlèvement de la neige. Ce poteau doit indiquer de façon claire et lisible le numéro du permis de l'arrondissement ou le nom et le numéro de téléphone de l'entrepreneur en déneigement.

**Renseignements : 514 493-8000 ou 311.**

## Courtoisie

# Automobilistes!

## Faites de la place aux autres

De façon à permettre aux personnes qui ne disposent pas d'un stationnement privé (notamment les locataires) de trouver une place dans la rue, nous sollicitons la coopération de ceux qui possèdent une entrée privée ou un garage afin qu'ils y garent leur véhicule en tout temps. De surcroît, nous demandons aux automobilistes de se garer de manière à ce que leur véhicule n'occupe pas deux espaces, empêchant ainsi le stationnement d'une autre voiture. N'oubliez pas non plus de laisser une distance raisonnable entre votre véhicule et le trottoir. Nous vous remercions de votre collaboration.

## Nouveau contrat animalier

# Maintenant à votre service : la SPCA

La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA) prend la relève du Berger Blanc inc. pour assurer le contrôle animalier dans les limites du territoire angevin. La nouvelle convention de service intervenue entre l'arrondissement d'Anjou et l'organisme à but non lucratif s'applique depuis le 7 octobre dernier et prendra fin le 31 décembre 2013.

### Aperçu des services offerts

De façon générale, la SPCA assure le service de contrôle et de refuge pour les animaux de l'arrondissement en se chargeant de :

- recueillir les animaux errants, dangereux, nuisibles ou morts, à l'exception des muridés (ex. mulot, rat, souris);
- recueillir les animaux domestiques morts ou vivants dont les citoyens et les citoyennes veulent se départir pour les offrir ensuite en adoption ou ultimement les euthanasier.

La SPCA offre une gamme complète de services. En voici quelques-uns :

- service téléphonique 24 h sur 24, 7 jours sur 7, pour connaître les services offerts et obtenir des conseils;
- accueil au comptoir d'animaux 24 h sur 24, 7 jours sur 7. Il est conseillé d'appeler avant de se déplacer surtout entre 19 h et 7 h. De plus, un citoyen qui veut récupérer son animal doit fournir la preuve qu'il en est bel et bien le propriétaire;
- récupération d'animaux dangereux ou blessés sur le domaine public dans un délai de 60 minutes;
- récupération d'animaux morts sur le domaine public dans un délai de 12 h;
- récupération d'animaux morts à domicile dans un délai de 12 h;
- récupération d'animaux vivants à domicile dans un délai de 24 h, du lundi au vendredi, entre 8 h et 18 h, ou dans un délai de 3 h dans les cas d'éviction.

À noter que certains services sont offerts gratuitement alors que d'autres sont tarifés.

Une nomenclature plus complète sera publiée dans un prochain numéro.

### Renseignements

**Les Angevines et les Angevins qui désirent avoir recours aux services de la SPCA sont priés de s'adresser directement à cette entreprise en composant le 514 735-2711, poste 0.**

**Des renseignements peuvent être obtenus auprès du personnel du bureau Accès Anjou situé au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.**

**Pour en savoir davantage, il est aussi possible de téléphoner au 311 ou de visiter le site de la SPCA au [www.sPCA.com](http://www.sPCA.com).**

## Changement d'heure

Le dimanche 4 novembre, nous reculerons l'heure pour revenir à l'heure normale de l'Est. Un bon aide-mémoire pour remplacer les piles de vos avertisseurs de fumée et pour vérifier du même coup le bon fonctionnement de ces appareils qui peuvent sauver la vie de tous les membres de votre famille.

Rappelons que sur l'île de Montréal, en vertu de la réglementation en vigueur, il est obligatoire d'avoir un avertisseur de fumée fonctionnel par étage d'un logement.

## Retour sur le Forum de discussion

# Plan local de développement durable



C'est le 26 septembre dernier qu'a eu lieu, au Centre Roger-Rousseau, le Forum de discussion portant sur le *Plan local de développement durable de l'arrondissement d'Anjou*. C'est avec enthousiasme que nous avons recueilli les propositions de la population angevine. Nous tenons d'ailleurs à remercier l'ensemble des participants qui ont fait de cet événement un succès. Nous avons recueilli vos suggestions et vos commentaires portant sur les grandes orientations suivantes :

- Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre;
- Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels;

- Pratiquer une gestion responsable des ressources;
- Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les industries, les commerces et les institutions (ICI);
- Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts;
- Promouvoir le volet social (solidarité, équité et relève).

Lors des dernières semaines, nous avons pris connaissance et débuté l'analyse des suggestions. L'arrondissement rédige actuellement le plan local. L'adoption du *Plan local de développement durable* est prévue lors de la séance du conseil d'arrondissement du 4 décembre prochain.

## Environnement

### Les arbres et leurs bienfaits en milieu urbain\*

# Et si chacun plantait un arbre sur son terrain !

Comme toutes les grandes villes, Montréal doit faire face au réchauffement du climat. Ce phénomène peut se traduire par des épisodes plus fréquents de chaleur accablante et de smog, sources de maladies respiratoires et d'autres menaces pour la santé humaine, notamment des personnes vulnérables. L'urbanisation provoque également l'apparition d'un nombre croissant de surfaces minéralisées (rues, stationnements, cours asphaltées...) qui surchauffent l'air ambiant et créent des « îlots de chaleur urbains ». Or, les arbres nous offrent divers moyens de diminuer les impacts de ce réchauffement. Il est donc important de protéger les arbres matures existants et même d'en planter d'autres pour augmenter encore leurs bienfaits sur tout le territoire.

De son côté, la Ville de Montréal entend planter 98 000 arbres supplémentaires sur le domaine municipal au cours de la prochaine décennie et sollicite la participation des citoyens, des industries, des commerces et des institutions pour atteindre l'objectif d'environ 300 000 nouveaux arbres d'ici 2022. Ainsi, votre collaboration est essentielle.

### Saviez-vous qu'un arbre mature ?

- absorbe environ 2,5 kg de carbone par année ;
- peut capter jusqu'à 7 000 particules en suspension par litre d'air;
- pourrait fournir leur ration quotidienne d'oxygène à quatre personnes;
- peut absorber jusqu'à 450 litres d'eau, pour ensuite les retourner dans l'atmosphère sous forme de vapeur d'eau (FCA), ce qui rafraîchit l'air ambiant.

### Mais aussi que :

- la présence d'un arbre près des maisons peut réduire de 30 % les besoins en climatisation;
- en période de croissance, un érable d'environ 30 cm de diamètre préleverait dans l'environnement des métaux lourds – 60 mg de cadmium, 140 mg de chrome, 820 mg de nickel et 5 200 mg de plomb;
- la présence d'arbres rehausse jusqu'à 18 % à 20 % la valeur des propriétés résidentielles;
- le couvert arborescent a un impact économique sur les coûts...
  - de santé (traitement des maladies respiratoires, vulnérabilité des aînés à la chaleur accablante...);
  - des infrastructures – les arbres absorbent en partie l'eau de pluie et réduisent les débordements du réseau pluvial;
  - de production – certaines industries doivent ralentir, voire cesser, leur production lors d'épisodes de chaleur intense.

L'arrondissement d'Anjou appuie donc cette démarche de la Ville-centre et invite la population à participer à cette action qui contribuera à la qualité de vie de tous et de toutes.

Pour en savoir plus, consultez le site de la Ville de Montréal à [ville.montreal.qc.ca/natureenville](http://ville.montreal.qc.ca/natureenville). Vous y trouverez de nombreuses informations et des publications en PDF (*L'arbre urbain*, la *Politique de l'arbre de Montréal* et le *Plan d'action canopée*).

\* Textes inspirés du site de la Ville de Montréal.

## Embellissement



# Concours de décorations de Noël : participez !

Le comité d'embellissement de l'arrondissement d'Anjou a le plaisir d'inviter tous les citoyens à participer au prochain concours de décorations de Noël. Ce concours ne nécessite aucune inscription. Pour participer au concours, il suffit de décorer l'extérieur de votre lieu de résidence et de **laisser vos décorations allumées, après 18 h, du 10 au 24 décembre.**

Dans un premier temps, les membres du comité parcourront les rues pour choisir les décorations les plus attrayantes, puis un photographe prendra des photos des adresses présélectionnées.

### Le comité d'embellissement : son mandat

Le comité d'embellissement est composé de huit bénévoles nommés par le conseil d'arrondissement, et d'une représentante de la Ville. En vue de sélectionner les plus belles décorations, le comité sillonne le territoire angevin par équipes de deux bénévoles. Ensuite, celui-ci se réunit pour évaluer l'ensemble des photos et procède au vote qui déterminera les plus belles réalisations. Enfin, le comité organise la soirée de remise des plaques honorifiques aux gagnants.

### Règlements du concours

#### Catégories

- Maison unifamiliale, duplex et maison de ville
- Balcon
- Condominium
- Commerce

#### Critères de sélection

- Originalité
- Apparence générale
- Disposition des divers éléments
- Harmonie des couleurs

### Sélection des gagnants

Le comité désigne un maximum de deux gagnants par catégorie et par quartier. Veuillez noter que les participants ayant remporté le concours deux années de suite ou deux fois en quatre ans ne seront pas retenus pour la sélection des gagnants pendant deux années consécutives.

Tous ceux qui illumineront la façade de leur demeure auront une chance de gagner. Les membres du comité choisiront les décorations qui répondront le mieux aux critères de sélection mentionnés précédemment.

**Bonne chance à tous les participants!**

## Pétition

# Dépôt d'une pétition de remerciements

PÉTITION DES RÉSIDENTS DE L'AVENUE GUY (TRONÇON ALLANT DE LA RUE GEORGES À LA RUE CHAUMONT QUI SERA REFAIT À NEUF CET AUTOMNE 2012) DEMANDANT AU MAIRE ET AUX CONSEILLERS DE L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU, DE CONTINUER D'ÊTRE À L'ÉCOUTE DES CITOYENS, D'ACCEPTER NOS ENCOURAGEMENTS À POURSUIVRE LEUR IMPLICATION DANS CES TEMPS DIFFICILE EN POLITIQUE ET DE RECEVOIR TOUTS NOS REMERCIEMENTS.

| Nom en lettres moulées | Adresse |
|------------------------|---------|
| 85                     |         |
| 86                     |         |
| 87                     |         |
| 88                     |         |
| 89                     |         |
| 90                     |         |
| 91                     |         |

Ce n'est pas tous les jours que le conseil d'arrondissement reçoit une pétition de remerciements de ses citoyens, et ce, même si des messages d'encouragement lui sont régulièrement adressés oralement ou par courriel. C'est pourtant ce qui s'est produit lors de la séance ordinaire du 2 octobre dernier puisqu'un citoyen, M. Denis Chassé, au nom des citoyens de ce tronçon de rue, a déposé une pétition afin de remercier les élus et l'administration de l'arrondissement d'être à l'écoute des résidents de l'avenue Guy! Cette pétition fait suite à la demande de la majorité des riverains (120 signatures), faite en juin 2011, d'entreprendre la réfection des rues et des trottoirs du tronçon de l'avenue Guy allant de l'avenue Georges à l'avenue de Chaumont. De fait, le contrat de réfection a été octroyé le 11 septembre et les travaux devraient être terminés d'ici la fin du mois de novembre.

## Opération patrimoine architectural de Montréal 2012

# Une belle montréalaise lauréate à Anjou



Chaque année, la Ville de Montréal souligne les efforts des propriétaires qui se démarquent en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine architectural par un bon entretien de leur propriété et, s'il y a lieu, par des travaux de restauration adéquats, grâce à l'Opération patrimoine architectural de Montréal. Le dévoilement des lauréats 2012 des prix émérites a eu lieu à l'hôtel de ville de Montréal le 12 octobre dernier. En 2012, la *belle angevine*, soit la résidence primée pour l'arrondissement

d'Anjou, est située au 7021 de l'avenue Bois-de-Coulonge.

Construite en 1964, cette maison unifamiliale à niveaux multiples a conservé à travers les années ses principales caractéristiques d'origine. Soulignons particulièrement la conservation des portes ornementales ainsi que la main courante assortie, signes distinctifs de l'époque de construction. La préservation de ces éléments architecturaux, très rares sur le territoire de l'arrondissement, dénote un entretien judicieux de la propriété.

**L'arrondissement tient à féliciter les propriétaires de préserver ce patrimoine inestimable !**

## Journée portes ouvertes



On aperçoit le maire d'arrondissement, M. Luis Miranda, en compagnie de futurs pompiers.

# Un franc succès

Le 15 septembre dernier, par un temps magnifique, près de 4 000 personnes ont participé à la Journée portes ouvertes de l'arrondissement. Les citoyens et citoyennes ont pu rencontrer les élus et le personnel de l'arrondissement ainsi que des partenaires. La diversité des activités et des kiosques a plu aux participants, des plus jeunes aux adultes.

### Tournoi tenu sur le nouveau terrain de pétanque

Lors de cette journée, quarante-huit joueurs répartis en équipes ont rivalisé d'adresse le temps d'un Tournoi de pétanque sur le nouveau terrain aménagé depuis ce printemps au parc Goncourt. Rappelons que ce terrain est à la disposition de toute la population.



## Spectacle

**Soirées-concert avec  
Anjou-Desjardins**  
saison 2012-2013

Avant le temps des fêtes, venez profiter d'un moment pour apprécier un concert avec les soirées-concert Anjou-Desjardins. Les billets sont en vente dès maintenant aux bibliothèques Jean-Corbeil et du Haut-Anjou selon les heures d'ouverture au coût de 10 \$.

## Concert

Un enfant est né :  
concert de Noël médiéval

Avec *l'Ensemble Scholastica*

Le jeudi 6 décembre à 19 h 30 à l'Église Jean XXIII



Fondé à l'automne 2008, le groupe vocal féminin Ensemble Scholastica se consacre à l'interprétation du chant grégorien et des polyphonies médiévales. Son approche privilégie la notation de ce répertoire dans les manuscrits originaux. L'étude minutieuse des sources révèle la beauté pure des traditions liturgiques médiévales. En particulier, son concert de Noël offre une occasion

rare de revivre le mystère de la Nativité à travers la musique envoûtante de nos ancêtres du Moyen Âge.

Anachronique d'assister à un concert de femmes interprétant des chants grégoriens? En fait, pas du tout. Contrairement aux croyances populaires véhiculées sur l'époque médiévale, les femmes avaient de nombreuses occasions de chanter, d'interpréter et de composer de la musique, sacrée ou profane. Ainsi, *l'Ensemble Scholastica* perpétue cette tradition pour le plus grand plaisir du public.

**Renseignements : 514 493-8200**

## Vatinee théâtre pour les 2 à 7 ans

# Satine à la fabrique à cadeaux

accès  
culture

Le samedi 1<sup>er</sup> décembre à 10 h 30

Salle d'animation de la bibliothèque Jean-Corbeil

Entrée libre



Satine, une lutine très spéciale, a été chargée, parce qu'elle est très grande, de fabriquer à l'usine les derniers cadeaux commandés au père Noël. Elle doit travailler toute seule parce que tous les autres lutins en sont à atteler les rennes du père Noël. Soudain, alors qu'il reste moins d'une dizaine de présents, la fabrique de cadeaux tombe en panne ! En cette soirée de la veille de Noël, aucun ami lutin n'est disponible pour lui venir en aide. Ils travaillent tous aussi dur qu'elle. Le père Noël a été clair. Elle doit emballer tous les cadeaux et les livrer ensuite. C'est qu'elle n'a pas de cadeaux à offrir. Que peut-elle donner aux enfants ?

Ces petits amis méritent autant que tous les autres d'avoir un beau cadeau pour cette nuit magique. Satine excelle dans sa classe de magie à l'école des lutins. Comme ces enfants viennent tous du même village, elle pourrait leur offrir un spectacle de magie !

**Consultez toute notre programmation sur [accesculture.com](http://accesculture.com).**



Tout commence...  
**É.L.É.**  
par quelques lettres!

**Visitez la bibliothèque en  
famille et profitez de ses  
services gratuits !**

**Bibliothèque Jean-Corbeil**

7500, avenue Goncourt • 514 493-8260

**Bibliothèque du Haut-Anjou**

7070, rue Jarry Est • 514 493-8271

## Activités adultes

# Speed-booking ! Formations Internet et courriel

Venez vous mettre en appétit de  
lecture avec croissants et café !

Judi 15 novembre à 10 h

Bibliothèque Jean-Corbeil



Pour participer à l'activité vous n'avez qu'à choisir et à apporter votre livre coup de cœur (sur demande, nous pouvons vous fournir le livre) et vous inscrire au comptoir de prêt sur place ou par téléphone 514 493-8260.

**Tombez amoureux d'un livre que vous  
n'auriez jamais rencontré ailleurs !**

## À la découverte de la bande dessinée !

Saviez-vous que la bibliothèque Jean-Corbeil possède une collection de bande dessinée adulte de près de 4000 volumes? La BD moderne et intelligente, diversifiée et qui peut satisfaire tous les goûts. Que vous aimiez les récits d'horreur, les policiers, les intrigues ou la critique sociale, vous trouverez des titres qui vous captiveront. La bande dessinée : ce n'est pas que pour les enfants.

**Pour en savoir plus, visitez-nous et  
parlez à nos bibliothécaires!**

**Bibliothèque Jean-Corbeil**

**Inscriptions obligatoires auprès de la  
bibliothécaire de référence**

## Initiation au clavier et à la souris

**8 novembre de 10 h à 11 h 30**

Cette formation s'adresse aux débutants n'ayant jamais ou presque jamais utilisé un ordinateur. Une série de petits exercices pratiques vous permettront de comprendre et d'acquérir les connaissances de base pour le maniement de la souris et les fonctions de base du clavier.



## Initiation à Internet

**15 et 29 novembre de 10 h à 11 h 30**

Dans le cadre de cette formation, vous apprendrez comment utiliser un navigateur et vous repérer dans un site web. De plus, vous étudierez quelques trucs et astuces qui vous permettront d'effectuer des recherches fructueuses et d'obtenir rapidement les informations que vous désirez.

## Initiation au courriel

**13 et 27 novembre de 10 h à 11 h 30**

À l'issue de cette formation, vous connaîtrez les principaux usages du courriel. Vous saurez comment accéder aux courriels que vos contacts vous envoient, envoyer vous-mêmes des courriels, ainsi que joindre des fichiers comme des photos.